

(N° 158.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la requête du sieur *François Latour*, voiturier à Tongres.

(Voir le N° 216, session 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur *François Latour* demande la naturalisation ordinaire; il est né à Vugt (Pays-Bas), le 24 septembre 1807; il y habita jusqu'en 1831; il vint alors s'établir à Tongres où habitait son frère, *Renier Latour*, qui y était marié depuis 1823.

En 1838, après le décès de son frère, il a continué la profession que celui-ci exerçait; les renseignements le déclarent un homme paisible et d'une conduite irréprochable.

Les autorités consultées sont favorables à sa demande, qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 41 suffrages contre 7.

BONNÉ-MAES, Rapporteur.